

**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue **le 13 juin 2011**, à la salle **Bonne Entente à 20 heures**. Cette réunion est demandée par le maire et la secrétaire trésorière et chacun est averti par courrier électronique, à l'ordre du jour les points suivants ;

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Appui à la CPTAQ pour M. Gaétan Therrien
- 3- Soumissions demandées pour l'asphaltage
- 4- Cimetière anglican St-Georges
- 5- Résidence pour personnes âgées
- 6- Site Web de la municipalité
- 7- Asphaltage cours Mécanipro
- 8- Internet haute vitesse bibliothèque
- 9- Levée de l'assemblée

Les conseillers suivants sont présents : Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier.

**Résolution numéro 83-2011**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Résolution numéro 84-2011**  
**Appui à M. Gaétan Therrien à la CPTAQ**

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance de la demande d'autorisation faite par Monsieur Gaétan Therrien de la compagnie Transport Léon Inc, pour la propriété de Monsieur Gérard Parent, qui consiste à obtenir le droit d'exploiter une gravière et sablière ;

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Sylvestre doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Monsieur Gaétan Therrien de Transport Léon Inc ;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte de critères visés à l'article 62 de la Loi, des

objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande ;

Attendu que le potentiel agricole du lot est de classe 3 et 4 selon la carte de l'inventaire des terres du Canada ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles de la zone 01-A et sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

Attendu que la demande d'autorisation n'a aucune contrainte négative en regard de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

Attendu que la demande respecte le critère 8 de l'article 62 de la loi ;

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu, Roland Gagné s'abstient car il y a conflit d'intérêt, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par Monsieur Gaétan Therrien.

### **Résolution numéro 85-2011**

#### **Acceptation de soumission pour les travaux d'asphaltage**

Attendu que des soumissions ont été demandées pour des travaux d'asphaltage pour la route King, la route Clark et la rue Cyr, pour une longueur totale de 2.7 km et pour une quantité approximative 1944 tonnes ;

Que nous avons pris connaissance des soumissions reçues ;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que l'on accepte la soumission de l'entrepreneur P.E. Pageau Inc. au coût de \$ 76.40/tonne métrique.

### **Résolution numéro 86-2011**

#### **Restauration du cimetière Anglican**

Attendu que sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre se retrouve un cimetière anglican reconnu bien culturel le 9 février 1962, par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Conditions féminine du Québec (MCCCF) ;

Attendu l'état de dégradation avancée des monuments, dont plusieurs méritent une restauration, laquelle est évaluée à \$ 20 452.50 par la compagnie "Monuments Delisle" ;

Attendu que la Corporation Craig et Gosford a procédé à l'installation de panneaux d'interprétation sur le site afin de reconnaître l'importance de la présence irlandaise dans la municipalité de Saint-Sylvestre ;

Attendu que le Fonds du patrimoine culturel du MCCCCF pourrait aider à défrayer la restauration du cimetière, et ce à 50% lorsque reconnu lieu culturel ;

Attendu que le Diocèse de Québec est le propriétaire du cimetière anglican St-Georges West Cemetery (King's Cemetery) et est le seul à pouvoir déposer un projet de restauration de ce bien culturel auprès du MCCCCF ;

En conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'aide financière du Diocèse de Québec au fond du patrimoine culturel du MCCCCF afin de restaurer ce site et permettre de le faire connaître davantage.

#### **Résolution numéro 87-2011**

##### **Appui du projet de résidence pour personnes âgées**

Attendu qu'un groupe de citoyen de la municipalité de Saint-Sylvestre travaille sur un projet de résidence pour personnes âgées ;

Attendu que le groupe de travail désire se prévaloir du programme "Accès Logis" pour y construire la résidence ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre doit se prononcer sur l'intérêt porté au projet ainsi qu'à sa réalisation par un engagement formel ;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appui le groupe de travail à poursuivre ses démarches ;

Que la municipalité s'engage à verser un montant de \$ 400 000 ;

Que cet engagement de la municipalité est conditionnel à l'appui de la population lors de l'assemblée publique, à l'approbation par le ministre des affaires municipales, Monsieur Laurent Lessard, au règlement d'emprunt à être adopté à cet effet ainsi qu'à l'appui financier du milieu pour le montant manquant.

**Site internet** de la municipalité, on attend avant d'élaborer quelque chose au niveau des commerces.

**Résolution numéro 88-2011**  
**Asphaltage cour Mécanipro**

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que lors des travaux de réfection des routes 216 (rue Principale) et du Moulin, qu'il été convenu avec M. Patrick Bilodeau de Mécanipro d'inclure une bordure de pavage (de 0.6 m par 43 m, ce qui représente 26 m<sup>2</sup>) au projet G5914-06 et ce au montant de \$ 830 plus taxes à part égale entre le Ministère des Transports et la municipalité, que ces travaux seront exécutés par l'entrepreneur que M. Bilodeau aura choisit.

**Internet haute vitesse pour la bibliothèque**, nous allons entreprendre des démarches afin d'avoir une commandite pour l'internet tout comme le Club Lions de Saint-Sylvestre. Il sera plus facile après de construire un site pour eux.

La levée de l'assemblée est faite à 21 heures 35 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 4 juillet 2011.

---

---

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Maire